

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 avril 2019
PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-neuf et le 11 avril à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 04 avril 2019, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jacqueline PUGET, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	15 puis 14 à partir du point 2
Nombre de suffrages exprimés :	15 puis 14 à partir du point 2

Présents : Jean-Marie BERNARD, Marie-José CAYOL, Armelle DAMY, Bernadette LAPEYRE, Alain LAURENS, Guy MICHEL, Jean-Claude MICHEL, Thomas MICHEL, René PATRAS, Jean-Marie PRAYER, Christine ROUX, Henri SERRES, Jocelyne SERRES, Quentin SERRES

Absents excusés/pouvoirs : René PATRAS à partir du point 2

Secrétaire de séance : Armelle DAMY

Pas de remarques des conseillers municipaux concernant le PV-CR du dernier conseil municipal.

I. I Budgets Primitifs 2019 – Budget principal

Avant de présenter le Budget Primitif du budget principal pour 2019, quelques diapositives exposent les orientations et réflexions qui ont conduit au BP tel qu'il est proposé à l'approbation du conseil.

L'accord politique conclu au moment de la création de la commune nouvelle en 2013 était de désendetter la commune sur les 2/3 ans suivant la création pour permettre de retrouver une capacité à investir dans des projets structurants plus importants : pour cela une ligne directrice qui a été respectée de 2013 à 2016 permettant de désendetter la commune de plus de 6 M € : limiter les investissements « au courant » et ne pas avoir recours à l'emprunt.

En 2016, l'objectif d'une situation financière saine étant atteint, on a pu relancer des programmes d'investissement plus ambitieux avec une augmentation des dépenses d'équipement en 2017 et 2018 et emprunter 1 M en 2017 puis 3,5 M € en 2018 faisant remonter l'encours quasiment au niveau de celui de 2014/2015 (un peu plus de 11 M €).

Pour retrouver une situation moins tendue et une nouvelle capacité d'investissements structurants, il paraît nécessaire de limiter les investissements pendant les 2 années à venir afin de ne pas recourir à l'emprunt donc un BP 2019 qui se caractérise par :

- Un prévisionnel avec des dépenses de fonctionnement maîtrisées ;
- Un programme d'investissement prudent permettant de ne pas recourir à l'emprunt : 6 562 877 € en investissement dont 3 165 000 € de nouvelles opérations.

Présentation du BP 2019 : Rappel :

- Reprise des résultats de 2018 : excédent de 2 390 837 € en fonctionnement qui ont été affectés à couvrir le besoin de la section d'investissement (dont les restes à réaliser) pour 652 690 € et le solde en report à la section de fonctionnement (1 738 146 €) ;
- Les restes à réaliser étaient de 3 397 500 € en dépenses et 2 781 028 € en recettes.

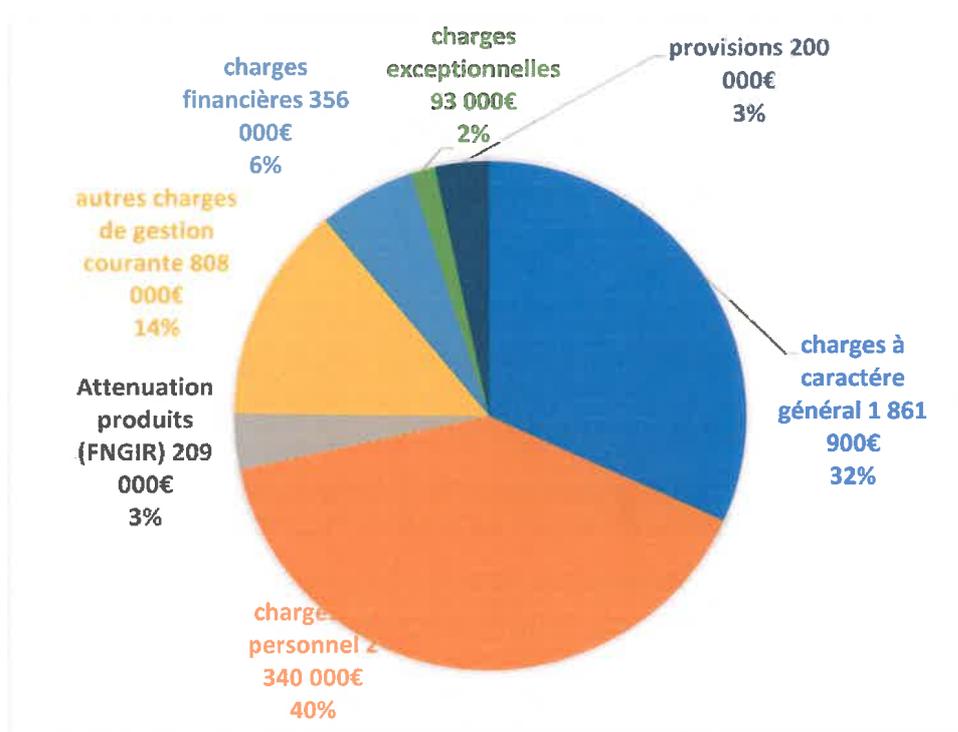
La section de fonctionnement proposée permet de dégager 2 483 934 € au profit de la section d'investissement permettant de rembourser la dette en capital (1,1 M €) et de dégager 1,4 M € pour financer les projets communaux.

Les grands équilibres :

Montant de la section de fonctionnement : 8 366 834 €

Montant de la section d'investissement : 7 805 473 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES :



Les trois-quarts des dépenses sont constitués des charges à caractère général et des charges de personnel.

Pour information, les charges à caractère général (1 861 900 €) ont fait l'objet d'une maîtrise importante avec une volonté de réduire ces dépenses qui correspondent au fonctionnement courant de la commune :

Principaux postes :

- 60 612 : énergie électricité 170 000 €
- 60 621 : combustibles (chauffage) : 100 000 €
- 611 : contrat de prestations de services (secours sur pistes, SAF/ambulances, JVS, prestations de déneigement des agriculteurs ou prestataires etc...) : 270 000 €
- 615231 : entretien de la voirie (emploi partiel) : 70 000 €
- 6226 : honoraires : reste du pour la création de la SEM (60 000 €) plus conseiller financier et avocat
- 6247 : navettes hiver et été : 92 000 €

- 62873 : au CCAS : subvention d'équilibre 118 000 €

Les charges de personnel (2 340 000 €) : en augmentation de 100 000 € par rapport au CA de 2018 : poursuite de l'augmentation des charges sociales, évolution normale avec échelon, poste de chargée de mission hébergement touristique décidée à l'automne 2018 pour la mise en œuvre de Dévoluy 2030 et la priorité donnée au classement des hébergements et à la montée en gamme.

Les autres charges de gestion courantes (808 000 €) : en augmentation de 50 000 € : prestation avec l'ADDET pour la mise en place du classement à 20 € pour les propriétaires s'engageant dans la démarche avant le 31 mars 2019, et une augmentation de 15 000 € du poste subventions aux personnes privées pour la subvention accordée pour la course de championnats du monde d'alpinisme de cet hiver.

6531 Indemnités élus 52 000 €

6574 Subventions aux associations : 715 000 €

Les charges d'intérêts de la dette : 356 000 €

Les charges exceptionnelles : 93 000 € : subvention exceptionnelle pour les animations demandées par l'OT (coupe de France de VTT Trial, festival Zen ATTITUDE, Grande Trace été 2019...) de 50 000 €

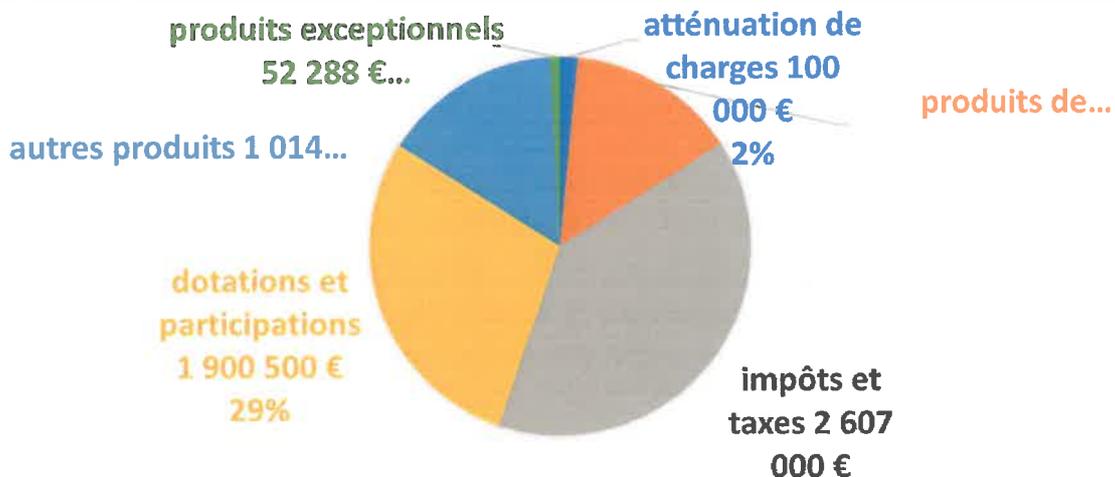
Atténuation de produits avec le prélèvement au titre du FNGIR : 209 000 €

Les provisions (200 000 €) : le contentieux des Chalets du Soleil.

Avec au final un montant de dépenses réelles de 5 882 900 €

En ajoutant le virement à la section d'investissement (023) de 2 464 301 € et des dotations aux amortissements pour 19 600 €, on arrive à **des dépenses de la section de fonctionnement d'un montant total de 8 366 834 €.**

EN RECETTES : 39 % sont constituées par les impôts et taxes, 30 % par les dotations et participations ; les autres produits de gestion courante et les produits des services pèsent chacun environ 15 %.



Concernant les impôts et taxes 2 607 000 € :

Essentiellement les produits des impôts locaux : pour 2019 aucune augmentation des taux de ces taxes n'est proposée. A taux constants, l'évolution des bases fait apparaître environ 30 000 € de produits supplémentaires pour arriver à 1 370 000 € (taxes foncières et habitation).

L'attribution de compensation versée par la CCBD pour compenser la baisse de produit liée au passage de la communauté à un statut de CC à contribution foncière unique est de 670 000 € (produit 2016 perçue par la commune au titre de l'imposition sur les entreprises).

A noter l'augmentation prévue de la taxe loi montagne (245 000 €) sur les remontées mécaniques : chiffre basé sur un CA en progression de 7 % par rapport à la saison 2017/2018.

Pour la Taxe de séjour (237 000 €), l'augmentation est due à une annulation de titres sur l'exercice 2018 et une réémission sur 2019 au bon gestionnaire.

Les dotations et participations 1 900 500 € : toutes les dotations versées par l'Etat

Les autres produits de gestion courante 1 014 000 € : essentiellement la redevance versée par le gestionnaire du domaine skiable et les participations versées pour le remboursement des emprunts liés à la neige de culture pour 520 000 € (idem TLM basé sur une augmentation de 7 % du CA). Le revenu des locations des immeubles pour 240 000 € et les autres produits liés à la régie des secours sur pistes pour 230 000 €.

Les produits des services (954 900 €) : l'augmentation est due à l'imputation dans ce chapitre du produit du parking couvert qui était jusqu'à présent inscrit au chapitre 73 (impôts et taxes).

Dans ce chapitre apparaissent les recettes du Centre sportif (100 000 €) du parking et du camping (145 000 € dont 60 000 € pour le camping et 85 000 € pour le parking), les bases de loisirs (45 000 €), le versement de la CCBD pour les charges de fonctionnement des bâtiments mis à disposition et du personnel (115 000 € et 35 000 €), les remboursements des budgets annexes pour les mises à disposition du personnel.

Au total les recettes réelles s'élèvent à 6 628 688 €. Si on rajoute le résultat reporté de 2018 de 1 738 146 €, on arrive à un **montant total de recettes de fonctionnement de 8 366 834 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

- 6 662 755 € de dépenses d'équipement dont 3 397 500 de Reste A Réaliser, et 3 265 254 € de nouvelles dépenses
- 1 106 500 € de dépenses financières (capital de la dette à rembourser)

- 36 218 € de solde d'exécution négatif de 2018

Voir le détail les opérations prévues dans le tableau joint à la note synthétique envoyée en même temps que les documents budgétaires.

Les dépenses totales prévues à cette section sont de 7 805 473 €.

EN RECETTES : 3 954 348 € de recettes d'équipement comprenant essentiellement les subventions pour 3 889 348 € (51 % du budget d'investissement) et les recettes financières pour 1 367 190 € dont :

- 510 000 € pour le FCTVA et la taxe d'aménagement
- 652 691 € : excédents de fonctionnement capitalisés (couvrant le déficit de 2018 et celui des RAR)
- L'autofinancement dont le virement de la section de fonctionnement de 2 464 301 € (021) plus amortissement (19000 €) soit 2 483 934 €

Soit un total de recettes de 7 805 473 €.

Considérant le projet de budget primitif 2019 du Budget Principal de la commune présentant une section de fonctionnement en équilibre à 8 366 834,60 € et une section d'investissement en équilibre à 7 805 473,35€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE le BP 2019 du budget principal.

I. 2 Budgets Primitifs 2019 – Budget annexe Eau Assainissement STEP

Le projet de budget Primitif 2019 du Budget annexe Eau/Assainissement/STEP de la commune présente une section d'exploitation en équilibre à 1 667 757,76 €.

Détails des dépenses :

Charges à caractère général	800 700 €
Charges de personnel	160 000 €
Atténuation de produit	130 000 €
Autres charges de gestion courante	11 000 €
Charges financières	85 000 €
Charges exceptionnelles	73 500 €
Virement section investissement	186 787 €
Dot amortissements	220 771 €
Total	1 667 758 €

En recettes :

On note essentiellement les ventes d'eau et les redevances d'assainissement pour 1 079 000 € et le report de 2018 de 407 462 €.

La section d'investissement s'élève à 1 103 720,77 €

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	150 009,16	Solde d'investissement reporté	135 471,01
Immobilisations incorporelles	45 775	Virement de la section de fonctionnement	186 786,54
Immobilisations corporelles	722 466	Subventions	560 692
Dépenses imprévues	37 175,61		
Opérations d'ordre entre sections	148 295	Opérations d'ordre entre sections	220 771,22
Total général	1 103 720,77	Total général	1 103 720,77

Principaux projets 2019 :

OPERATIONS	Montant HT
Sectorisation réseaux d'eau potable	216 488
Traitement UV	248 978
Périmètres protection Mère Eglise/Pellaubière/Pied du bois (maîtrise d'œuvre)	11 675
Travaux mise en conformité captages St Etienne	166 700
Etudes STEP St Etienne	15 000
Travaux St Disdier canalisations Mère Eglise	90 300
Captage Sources du Lac (Maîtrise d'œuvre)	15 000

Considérant le projet de budget Primitif 2019 du Budget annexe Eau/Assainissement/STEP de la commune présentant une section d'exploitation en équilibre à 1 667 757,76 € et une section d'investissement en équilibre à 1 103 720,77€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le BP 2019 du budget annexe Eau/Assainissement/STEP

I. 3 Budgets Primitifs 2019 – Budget annexe Lotissement Les Lapiaz

Résultat de fonctionnement reporté de 2018 (002) : + 274 806,48 €

Résultat d'investissement reporté de 2018 (001) : - 166 473,21 €

Régularisation des stocks :

* Entrée en stock de dépenses antérieures pour 63 500 €

Inscription d'une vente

* Vente d'un terrain 100 000 €

* Sortie du stock 21 000 € (valeur du lot)

Virement prévu au Budget Principal (46000 €)

Considérant le projet de budget Primitif 2019 du Budget annexe Lotissement Les Lapiaz de la commune présentant une section de fonctionnement en équilibre à 438 311,48 € et une section d'investissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le BP 2019 du budget annexe Lotissement Les Lapiaz.

M. René PATRAS quitte l'assemblée. Présents 14 ; Votants 14.

2. Vote des taux des taxes impôt locaux

Les taux suivants sont proposés (identiques à ceux de 2018) :

- Taxe Habitation : 13,15 %
- Taxe Foncier Bâti : 16,86 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 85,59 %

	Bases 2018	Produit 2018	Bases 2019	Taux %	Produit 2019
Taxe habitation	4 779 865	628 552	4 975 000	13,15	654 213
Taxe foncière	4 042 279	681 528	4 075 000	16,86	687 045
Taxe du foncier non bâti	34 133	29 214	34 600	85,59	29 614
		1339 295			1 370 872

Le Conseil Municipal à l'unanimité, VOTE les taux proposés.

3. Rénovation de Mère Eglise : attribution des marchés

La commission MAPA du 15 novembre 2018 avait décidé d'engager une négociation portant sur les lots 1 (maçonnerie) et 4 (décors peints) du marché de travaux de rénovation intérieure de Mère Eglise. Les entreprises ont été consultées par courriel et devaient répondre avant le 29 janvier 2019 12 heures. Cela concerne les entreprises :

- Les Compagnons de Castellane, l'entreprise SMBR et l'entreprise HORY MARCAIS pour le lot maçonnerie.
- ARCAM S SARL, SMBR, ARCOA, DECORS D'ARGENS, ESCHLIMANN et SINOPIA pour le lot décors peints.

Pour les lots déclarés infructueux, une nouvelle consultation a été lancée le 10 janvier 2019. Il a été publié sur la plate-forme www.marchés-publics.info et sur le site du BOAMP.

La date limite de remise des offres était fixée au 1^{er} février 2019

Cela concerne les lots couverture, menuiserie et électricité. Le lot archéologie a été abandonné.

Le 11 avril 2019, la commission MAPA a procédé à l'examen des offres reçues et à la présentation du rapport d'analyse des offres établi par Michel TRUBERT, maître d'œuvre. Après examen du rapport, la commission MAPA propose de retenir les offres suivantes :

- Lot n°1 Lot 1 – Maçonnerie, Pierres de taille : SMBR pour un montant, après négociation, de 369 091,29 € pour la tranche ferme, 165 940,40 € pour la tranche optionnelle donc 535 031,69 € H.T au total
- Lot n°2 – Couverture : EUROTOITURE pour montant de 88 987,33 € H.T
- Lot n°3 – Menuiserie : EUROTOITURE pour un montant de 32 087,90 € pour la tranche ferme et 81 333,93 € pour la tranche optionnelle soit 113 420,73 € H.T
- Lot n°4 – Décors peints : SINOPIA pour un montant, après négociation, de 16 674,80 € pour la tranche ferme et 104 715,10 € pour la tranche optionnelle soit 121 389,90 € H.T

Lot n°5 : La proposition d'ENGIE, seule entreprise ayant soumis une offre étant très supérieure à l'estimation, la commission propose de déclarer ce lot infructueux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ATTRIBUE les marchés aux entreprises selon l'avis de la commission MAPA, AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants, DECLARE le lot 5 « électricité » infructueux.

4. Fourniture de bois déchiqueté : attribution du marché

Une consultation a été organisée par la Commune du Dévoluy avec la publication sur la plate-forme www.marchespublics.info et au Dauphiné Libéré le 1er mars 2019. La remise des offres était fixée au 25 mars 2019 à 12H. Les besoins ont été estimés à 700 tonnes par an. (200 t pour le Centre Sportif, 200 t pour le réseau de chaleur, 300 t pour ODYCEA). La première année sera une année test avec deux chaufferies en première saison de chauffe. Le tonnage pourra être réévalué.

Durée du marché : 1 an renouvelable 2 fois.

Deux fournisseurs ont déposé une offre :

- L'entreprise BAYLE avec une proposition de prix de vente de 29€ la MAP (mètre cube apparent) (IMAP sec pèse 250kg (30% humidité) humide (50%humidité) 350 kg),
- Le groupement MG INGENIERIE SAS JOTOLOME avec une proposition de prix de vente de 28 € le MAP

Les critères de sélection des offres définies dans la consultation : le prix des fournitures 40% ; la valeur technique 40% et les délais 20%.

Le 11 avril 2019, la commission MAPA a procédé à l'examen des offres reçues et à la présentation du rapport d'analyse des offres.

Après examen du rapport, la commission MAPA propose de retenir l'offre de l'entreprise BAYLE, cette entreprise ayant obtenu la meilleure note au niveau de la valeur technique de leur offre car elle respecte tous les critères définis dans l'appel d'offre et notamment l'entreprise est adhérente à la charte qualité bois PACA, elle utilise du bois certifié PEFC, ce critère étant nécessaire pour bénéficier du financement du réseau de chaleur consenti par l'ADEME (15 % minimum du bois déchiqueté utilisé par la chaufferie doit être certifié).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ATTRIBUE le marché à l'entreprise BAYLE selon l'avis de la commission MAPA, pour un montant de 29 € la MAP / 126 € la tonne pour des plaquettes criblées, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'accord cadre correspondants.

5. Engin de déneigement : demande de subvention

Dans le cadre l'avenant à la convention signée avec le Département pour les prestations de déneigement prévoyant que la commune déneige des routes supplémentaires, le Département s'est engagé à verser une subvention à la commune pour l'acquisition d'un engin de déneigement supplémentaire. La commune a acheté un engin pour un montant de 186 750,00 € HT (224 100 € TTC).

Une aide financière de 50 % est demandée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE le projet et **SOLLICITE** une aide financière du Département de 93 375 €.

6. Rénovation Eglise de la Cluse : demande de subvention

Rappel : Une délibération du 9 janvier 2019 a été prise pour demande de demande subvention auprès de l'Etat pour le financement des travaux de rénovation intérieure de l'église de La Cluse.

Le Département des Hautes-Alpes avait accordé en 2018 une aide financière. L'opération n'ayant pas commencée dans l'année suivant l'attribution, la subvention est caduque. Il convient de déposer une nouvelle demande de financement

Il est proposé de demander une aide financière auprès du Département des Hautes-Alpes pour le financement des travaux de rénovation intérieure de l'église de La Cluse à hauteur de 15 % selon le plan de financement suivant : pour un montant estimatif de travaux de 179 000,00 € H.T. :

- Département des Hautes-Alpes : 26 850,00 €
- Etat (DETR) : 71 600,00 €

- Autofinancement : 80 550,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE le projet, **SOLLICITE** une aide financière du Département selon le plan de financement ci-dessus.

7. Centre de bien-être : Approbation du principe d'une concession portant délégation du service public à la société publique locale SPL BUECH DÉVOLUY EXPLOITATION, pour l'exploitation du Centre de bien-être dénommé O'DYCÉA sis à la Joue du Loup – Approbation des termes de la convention d'exploitation – Autorisation du Maire à signer la convention d'exploitation avec la SPL BUECH DÉVOLUY EXPLOITATION

Point retiré. Cette convention sera proposée à l'approbation du conseil municipal lors de sa prochaine séance de travail.

8. Office de tourisme : attribution de la subvention de fonctionnement 2019

Les subventions aux associations seront examinées et attribuées lors d'une prochaine séance. L'Office de Tourisme a une année comptable allant de septembre à septembre ; son exercice est largement entamé et l'OT a besoin de trésorerie. L'OT demande une subvention de 580 000 € (comme en 2018). Il est proposé d'attribuer cette subvention permettant le versement d'acomptes, un projet de convention sera proposé lors d'une réunion du conseil ultérieure.

Mme Bernadette LAPEYRE, Présidente de l'Office de Tourisme ne prend pas part à la discussion et au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (13 votants), DECIDE d'attribuer une subvention de 580 000 €, **PRECISE** d'une convention d'objectifs sera approuvée, **AUTORISE** le versement d'acomptes avant la signature de ladite convention.

9. Echange de terrains avec René PATRAS (les Cypières)

Point retiré. Cet échange sera proposé à l'approbation du conseil municipal lors de sa prochaine séance de travail.

10. Convention avec le Centre de gestion : formation gestion des archives

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes a créé, par délibération du 14 Décembre 2009, un service Archives. Ce service facultatif a pour mission de permettre aux collectivités de respecter leurs obligations en matière d'archivage. L'adhésion à ce service permet de faire intervenir si nécessaire l'archiviste du centre de gestion pour la gestion de nos archives communales mais aussi de bénéficier de formation pour nos agents. L'archiviste a déjà mené une action suite à la création de la commune nouvelle et c'est essentiellement pour permettre à un agent de la commune de se former à la gestion des archives qu'il est proposé d'adhérer au service. Le coût de la formation est de 200 € la demi-journée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'adhérer au service d'aide au classement des archives du Centre de Gestion des Hautes-Alpes, **AUTORISE** Mme le Maire à la signer.

II. Attribution d'un temps de décharge syndicale d'un agent

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une rencontre a eu lieu le 14 mars dernier avec le secrétaire du Syndicat CDFT INTERCO afin d'envisager la mise en décharge pour activités syndicales de Monsieur Didier CELCE, agent de maîtrise titulaire au sein de la commune dans le cadre du temps syndical CFDT détenu au Centre de Gestion des Collectivités Territoriales des Hautes-Alpes.

Le rendez-vous avait pour but de poser la faisabilité technique de cette mise en décharge ainsi que de préfigurer l'exercice de cette décharge du mieux possible de par les impératifs liés au bon fonctionnement de la mairie.

La décharge d'activité de Monsieur Didier CELCE est fixée le mercredi à hauteur de 28 h 00 mensuelles du 1^{er} avril 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

Ce temps de décharge sera pris en charge financièrement par le centre de gestion des collectivités territoriales qui assumera le remboursement de la rémunération, le régime indemnitaire qui y est lié ainsi que les charges afférentes au poste au prorata du temps de décharge mensuel qui sera accordé par le syndicat.

Il est proposé d'accepter cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE la proposition de Madame le Maire, **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents pour la mise en place de la décharge syndicale de Monsieur Didier CELCE.

Questions diverses

Jacqueline PUGET : le Département a invité les conseillers à l'inauguration du centre technique de Saint Etienne. Une réponse doit être donnée au cabinet du Président : 11 conseillers seront présents. Elle rappelle la journée portes ouvertes qui aura lieu le 20 avril de 10 H à 18 H permettant à la population de visiter le chantier d'ODYCEA.

Jean-Marie PRAYER : agenda des manifestations : Rallye Des Princesses : 5 juin et Tour des Alpes le 27 juin.

Jean-Marie BERNARD : on risque de ne pas avoir le Rallye Monte Carlo l'année prochaine car une personne a porté plainte pour dégradations de ses forêts et demande des dommages et intérêts à l'organisateur.

Jean-Claude MICHEL : est-ce que DSD a atteint les objectifs fixés de 9,2 M€ ?

Jean-Marie BERNARD : oui. 2018/2019 sera une bonne saison. Positif pour mettre en place les financements nécessaires à la réalisation des travaux prévus cette année notamment sur la neige de culture. Les consultations pour les travaux ont commencé. 3 banques vont nous suivre. Des recrutements pour remplacer des départs (retraite et volontaire) vont avoir lieu.

Jacqueline PUGET explique qu'il n'y aura pas de travaux sur le front de neige de la Joue du Loup cet été. Il est nécessaire de régler avant des problèmes de maîtrise foncière : les copropriétés étant propriétaires d'une bande de terrain en dehors des coursives ; il est nécessaire, avant d'entreprendre les travaux, d'obtenir les accords des copropriétés. Les AG sont prévues cet été.

Thomas MICHEL : nécessaire de mettre du gravier le long de la barrière installée par la copropriété des Soleil du Loup pour délimiter leur terrain : le cheminement piéton existant était en fait sur leur propriété et le nouveau cheminement est donc boueux.

Séance levée à 19H30.

